

MINISTERE DE LA SANTE,  
DE LA SOLIDARITE ET DE  
L'ACTION HUMANITAIRE

CABINET

DIRECTION GENERALE  
DE LA SANTE

SERVICE MEDICO-SOCIAL  
CONSEIL DE SANTE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

2000-329 Du 29 Novembre 2000

DECRET N° \_\_\_\_\_/MSSAH/CAB/DGS/SMSCS  
du \_\_\_\_\_ portant attribution d'une  
indemnité de survie Monsieur LOUFOUA Pierre  
âgé de 65 ans

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT



Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;  
Vu la loi 021-89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique, instituant en son article 22 un Conseil de Santé auprès du Ministre de la Santé Publique;  
Vu la loi 014-92 du 29 Avril 1992 instituant un Plan National de Développement Sanitaire;  
Vu le décret N° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement;  
Vu le décret N° 99-2 du 12 Janvier 1999 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;  
Vu la Circulaire N° 018/MEFB/CAB du 7 Janvier 2000 fixant les modalités d'exécution du Budget de l'Etat Exercice 2000;  
Vu le Certificat médical en date du 14 Juin 2000 du Docteur Ch. PFISTER, Urologue en service au Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, certifiant que l'état de santé de Monsieur LOUFOUA Pierre nécessite une prise en charge de durée indéterminée;  
Après agrément du Ministre de la Santé, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire;



DECRETE

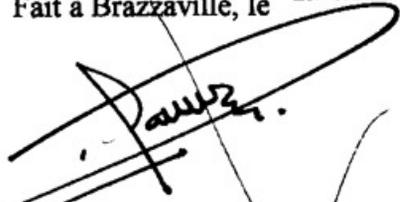
Article 1er: A titre exceptionnel, une indemnité de survie en France, correspondant au taux du SMIG Français, sera allouée mensuellement Monsieur LOUFOUA Pierre, de nationalité Congolaise.

Article 2: Cette indemnité de survie sera réglée à l'intéressé par la Paierie du Congo à Paris, durant la période des soins prolongés.

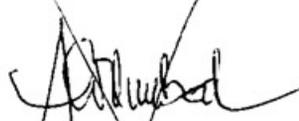
Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 29 Novembre 2000

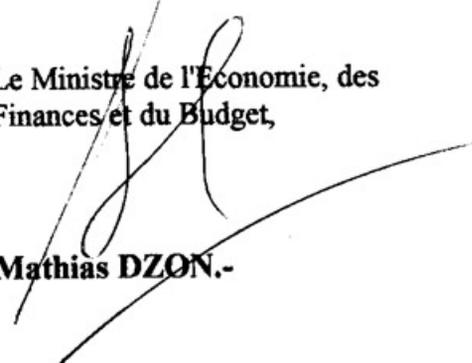
Par le Président de la République,

  
**Dénis SASSOU-NGUESSO.-**

Le Ministre de la Santé, de la Solidarité  
et de l'Action Humanitaire,

  
**Dr. Léon Alfred OPIMBAT.-**

Le Ministre de l'Economie, des  
Finances et du Budget,

  
**Mathias DZON.-**

AMPLIATIONS:

M.S.SAH .....	2
M.E.F.B. ....	2
D.G.B. ....	4
D.G.C.F. ....	4
S.G.G./B.C.....	18
AMBACONGO/PARIS.....	2
PAIERIECONGO/PARIS.....	2
SMS AMBAC/PARIS .....	2
INTERESSE .....	2
ARCHIVES.....	4/42